



# Archers de Draveil Sénart Val-de-Seine - ADSVS -



## REINSCRIPTION COURS JEUNES

Merci de prendre connaissance des informations les cours des jeunes à partir de la 2<sup>ème</sup> année  
**pour la saison 2022-2023**

### Cours de perfectionnement :

Les cours sont assurés comme suit :

- le mardi de 18H à 20H par Maxence Guthertz assisté de René Le Goff et Catherine Faucon.
- le jeudi de 18H à 20H par Maxence Guthertz assisté de René Le Goff et Catherine Faucon.

Les archers s'inscriront à l'un ou l'autre cours selon leur emploi du temps, il est possible de changer de cours à tout moment en fonction de leur emploi du temps, ceux qui se destinent à la compétition auront la possibilité de participer aux 2 cours.

Il est possible d'arriver après 18H en cas de sortie tardive des cours, il faut simplement le signaler aux encadrants.

Le 1er cours reprendra le **jeudi 1er septembre 2022** suivi du **mardi 6** et vous pouvez y participer même si votre dossier n'est pas encore déposé.

### Réinscription :

La réinscription se fait en complétant le formulaire que la FFTA vous aura envoyé par **mail fin août 2022** (surveillez vos filtres commerciaux ou anti spams), cependant faire une pré-inscription afin de nous permettre d'évaluer le nombre de participants.

Le certificat médical n'est plus exigé sauf si vous avez répondu OUI à une des questions du questionnaire médical reçu, dans ce cas un certificat médical avec mention Tir à l'arc en compétition devra être fourni.

En cas de décision tardive le dossier peut être remis lors d'une séance.

Afin de nous aider à organiser au mieux les séances, merci de nous signaler votre intention le plus rapidement possible.

### Matériel :

Les jeunes de ces cours auront la possibilité :

- **Soit de louer leur matériel de tir** : (mallette complète ou équivalent) pour un montant de 50€ par an (valeur environ 350€).

Ce matériel qui leur est attribué personnellement est composé d'un arc (poignée et branches démontables, une stabilisation, un viseur, un repose-arc, une corde, un berger-button et un clicker) et reste au club dans des armoires ce qui évite le dépôt d'une caution et les risques de pertes ou de dégradation.

- **Soit d'utiliser leur propre matériel** : En cas d'acquisition de matériel personnel prendre l'avis d'un encadrant avant tout achat. Ce matériel peut éventuellement être stocké au club en le dégageant de toute responsabilité.

- **Le kit de la saison précédente** : (flèches, protège-bras, palettes, carquois, dragonne, maillot) leur appartient et est réutilisable. Il faut prévoir de disposer de 12 flèches et envisager l'acquisition de 4 flèches supplémentaires (coût modique) pour les 2<sup>ème</sup> année.

- **Le club assure l'évolution de la puissance des arcs loués** : en fonction de l'évolution des jeunes, jusqu'à 18 ans.

**Pour tous renseignements** : N'hésitez pas à écrire au bureau du club, [bureau@archersdedraveil.com](mailto:bureau@archersdedraveil.com), sur l'adresse contact du site ou à vos encadrants.